

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Chez Alma Association Inc.	Numéro de permis 2024032	Date d'inspection Le 02 octobre 2025
Nom de l'établissement Garderie Chez Alma		Numéro de téléphone (506) 740-4283
Adresse 161 boulevard Isidore-Boucher Saint-Jacques NB E7B 1W4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 oct. 2025	
Commentaires : Une nouvelle éducatrice n'a pas son cours de RCR, une date me sera envoyée par courriel.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés durant ma visite : - Désignation : 4 éducatrices sur 5 n'ont pas débuté les 10 heures de développement professionnel requis, le 10hrs doit être atteint avant la date d'expiration du permis soit en mars 2026. - Vérification de 3 nouveaux dossiers pour les membres du personnel. Observation de la sieste et de la collation fournie par la garderie (muffin aux raisins). Discussion avec l'administrateur, nous devons recevoir les casiers judiciaires des 2 nouveaux membres du CA d'ici la fin octobre 2025.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 octobre 2025

Date

original signé par

Vadel Sokoundjou Takam

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2025

Date